

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2009**

Sous la présidence de : Madame Chantal ROYER, Maire.

Présents : M^{mes} G. Piatti, A. Frualdo, G. Quiviger, M. Barbier.
Mrs H. Monnaux, D. Hugot, J.P. Caussard, P. Jovignot, D. Goussard, P. Thouverey, A. Tissier, C. Mathieu, F. Lefèvre, H. Ravon.

Secrétaire de séance : M^{me} G. Piatti.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2008 :

Dépenses de fonctionnement : 908 658,64

Recettes de fonctionnement : 1 669 945,88

- ***Excédent de fonctionnement*** **761 287,24 €**

Dépenses d'investissement : 897 153,32

Recettes d'investissement : 518 315,78

- ***Déficit d'investissement*** **378 837,54 €**

Excédent global **382 449,70 €**

Adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2008 :

Dépenses de fonctionnement : 104 272,58

Recettes de fonctionnement : 178 954,49

- ***Excédent de fonctionnement*** **74 681,91 €**

Dépenses d'investissement : 61 770,84

Recettes d'investissement: 189 942,85

- ***Excédent d'investissement*** **128 172,01 €**

- **Excédent global** **202 853,92 €**

Adopté à l'unanimité.

Subventions 2009

Total des subventions accordées par le conseil : **16 000 €**

Participations 2009

Total des participations accordées par le Conseil Municipal : **194 000 €**

Taxe d'assainissement 2009

Le montant de 1,50 € TTC du M³ est reconduit pour l'année 2009.

État des 4 taxes 2009

Taux inchangés.

- Taxe habitation **12,03**
- Foncier bâti **22,75**
- Foncier non bâti **39,90**
- Taxe professionnelle **7,81**

- Il est fait étude des budgets 2009, budget principal et budget assainissement. Ces derniers seront votés lors d'une prochaine réunion.

Fonds de compensation de la TVA « loi finances sur le versement anticipé »

Le Conseil Municipal opte pour la récupération de la T.V.A. sur les dépenses d'investissement dès la première année (au budget 2009 sera inscrit, le montant de la TVA récupérable sur les dépenses de 2007 et 2008).

QUESTIONS DIVERSES

- Prévoir des devis pour des travaux de réseaux au futur gymnase.
- Monsieur Gabriel FOUQUET, gérant du camping, a vu son contrat renouvelé pour la saison 2009.
- Une convention avec le Conseil Général définissant l'entretien définitif par la Commune, des plantations aux abords du giratoire sera signée pour l'année 2010.
- Le Conseil Municipal accepte de reconduire l'accueil de la Bibliothèque au sein des locaux de la Mairie.
Une nouvelle convention sera signée pour 6 ans.

La séance est levée à 23 h 45

Fait à Ligny-le-Châtel, le 19 mars 2009.

Le Maire,
Chantal ROYER.